

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 13 mars 2023

N° CM13032023-20
SG/CPG

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 7 mars 2023

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 28

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme E. BILLEAUD, M A. PERROTIN, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAULT, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETTON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M F. RABAUD

Procuration à

M JC MARCHAND

Mme M. LERAY

"

M A. PERROTIN

Mme E. RABILIER

"

Mme I. BROSSET

Absent :

M C. PRIOU

Secrétaire : Mme N. FIORI

OBJET : BUDGET GENERAL – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – MISE A JOUR

VU les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) ;

VU l'article L 263-8 du Code des Juridictions Financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement ;

VU les délibérations n°CM200324 du 20 mars 2017, n°CM260323 du 26 mars 2018, n°CM171208 du 17 décembre 2018, n°CM250321 du 25 mars 2019, n°CM10022020-19 du 10 février 2020, n° CM08022021-19 du 8 février 2021 et n°CM07032022-20B du 7 mars 2022 ;

VU l'instruction codificatrice M14 ;

CONSIDERANT que le vote des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement est nécessaire pour le montage des projets désignés dans le tableau ci-après ;

CONSIDERANT que ce tableau récapitulatif des AP/CP est annexé aux documents budgétaires (Budget Primitif et Compte Administratif) ;

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des AP/CP est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

.../...

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagements. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme :

- la délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement ; dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple) ;
- les Crédits de Paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante, par délibération du Conseil Municipal, au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP ;
- toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent également faire l'objet d'une délibération.

Motivation et opportunité de la décision

Par délibérations successives, le Conseil Municipal a créé plusieurs Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement. Les avancées des projets faisant l'objet de ces AP/CP amènent ainsi à en clôturer une, à en réviser cinq et à en créer une, comme indiqués ci-dessous :

N° de l'AP	Libellé	Montant de l'AP	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	CP2021	CP2022	CP2023	
AP17-B	Travaux de rénovation et sécurisation du Donjon	549 453,40 €	9 927,94 €	10 856,40 €	213 834,13 €	312 114,93 €	7 698,01 €	2 720,00 €	à clôturer	
AP17-C	Aménagement de la voirie et réhabilitation des réseaux du Haut de la Ville	892 861,98 €	550,73 €	2 760,00 €	- €	8 039,91 €	733 109,71 €	148 401,63 €	5 380,30 €	Révision
AP18-E	Centre des Remparts	2 637 881,01 €	13 977,80 €	104 644,09 €	144 992,74 €	1 036 111,70 €	1 280 904,94 €	57 249,74 €	24 372,72 €	Révision
AP18-F	Réhabilitation de la salle omnisports Largeteau	1 092 638,37 €	531,80 €	- €	36 211,25 €	588 010,20 €	462 906,32 €	4 978,80 €	84 650,03 €	Révision
	TOTAUX	5 172 834,76 €	24 988,27 €	118 260,49 €	395 038,12 €	1 944 276,74 €	2 484 618,98 €	213 350,17 €	114 403,05 €	

N° de l'AP	Libellé	Montant de l'AP	CP2021	CP2022	CP2023	CP2024	CP2025	
AP21-G	Salle Emile Robert	2 014 977,88 €	6 148,31 €	96 560,77 €	1 912 268,80 €	- €	- €	Révision
AP21-H	Centre Péri-scolaire	3 028 327,46 €	492,47 €	18 281,77 €	189 753,22 €	1 437 200,00 €	1 382 600,00 €	Révision
	TOTAUX	5 043 305,34 €	6 640,78 €	114 842,54 €	2 102 022,02 €	1 437 200,00 €	1 382 600,00 €	

N° de l'AP	Libellé	Montant de l'AP	CP2023	CP2024	CP2025	
AP23-A	Rénovation thermique des bâtiments	2 925 504,00 €	212 352,00 €	1 708 768,00 €	1 004 384,00 €	Création
	TOTAUX	2 925 504,00 €	212 352,00 €	1 708 768,00 €	1 004 384,00 €	

Les dépenses seront financées par le FCTVA, les subventions, l'autofinancement, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après un vote à main levée qui a donné, pour 28 votants, 22 voix pour et 6 voix contre :

DECIDE de clôturer l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement liée aux travaux de rénovation et de sécurisation du donjon ;

DECIDE de réviser les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement relatives :

- à l'aménagement de la voirie et la réhabilitation des réseaux du haut de la ville ;
- au Centre des Remparts ;
- à la réhabilitation de la salle omnisports Largeteau ;
- à la salle Emile Robert ;
- au centre périscolaire ;

DECIDE de créer une Autorisation de Programme et Crédit de Paiement pour la rénovation thermique des bâtiments communaux ;

AUTORISE Madame le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondant aux Crédits de Paiement (n+1) indiqués dans les tableaux ci-dessus, jusqu'à l'adoption du budget (n+1).

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Nicole FIORI
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire